



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

Montpellier, le 21 novembre 2007

Le Directeur Régional et Départemental

à

Monsieur ROCQUET Gérard  
Président de l'association  
AVENIR SPORTIF BEZIERS  
Stade de Sauclières  
Chemin des Moulins neufs  
34500 BEZIERS

Service Réglementation et Contrôle  
Affaire suivie par Mme Claude NIASSE  
Tél : 04.67.10.14.65

REF : IJ/CN/ET002915

**DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

J'accuse réception de votre déclaration faite en application des articles 1 et 2 du décret n°93-1101 du 03 septembre 1993 concernant la déclaration des établissements dans lesquels sont pratiquées des activités physiques ou sportives et la sécurité de ces activités, le 17 septembre 2007 à la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Montpellier, en vue d'exploiter un établissement soumis à l'article L.322-3 du Code du Sport relatif à l'organisation des activités physiques ou sportives.

Votre dossier, enregistré sous le n° **ET002915**, est **complet**.

Le code attribué à votre établissement est : **03407ET0073**

Vous voudrez bien m'informer de tout changement quelconque concernant les informations qui font l'objet de la déclaration.

Ce récépissé ne constitue pas un certificat de conformité aux dispositions du décret du 03 septembre 1993.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P/Le Directeur Régional et Départemental  
L'Inspectrice Principale

Isabelle JONC